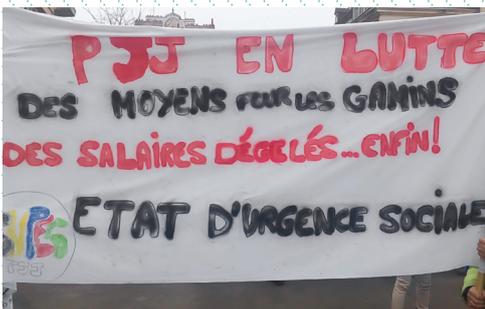




SNPES-PJJ/FSU LIVRET MILITANT



SNPES-PJJ/FSU

QUI SOMMES-NOUS ?

1 - Un syndicat combatif, unitaire et démocratique

Crée en 1947, le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social (SNPES) rassemble et défend toutes les catégories d'agents de la Protection judiciaire de la jeunesse. Il est membre de la Fédération syndicale unitaire. (FSU)

Combatif, unitaire et démocratique, le syndicat a pour but de défendre le droit à l'éducation pour tout-tes les mineur-es, de revendiquer les moyens nécessaires pour le rendre effectif, ceci dans des conditions dignes pour les personnels, les jeunes et leurs familles.

Pour les personnels, il défend les droits individuels et collectifs de tous les agents, sur le plan statutaire, salarial, et de leurs conditions de travail. Il milite pour la reconnaissance du travail et l'autonomie pédagogique des équipes dans un cadre pluridisciplinaire. Il fait vivre la solidarité entre tous les métiers et toutes les générations.

Pour les missions, il défend des prises en charge réellement éducatives des mineur-es en difficulté et se bat contre toutes les politiques sécuritaires et restrictives des libertés individuelles. Il dénonce les orientations nationales toujours plus tournées vers l'enfermement et la probation, au détriment de la primauté de l'éducatif sans cesse attaquée.

Pour le Service Public, il milite pour une action publique au Ministère de la Justice qui soit au service des populations, libérée de la « politique du chiffre » et accessible pour toutes et tous.

Le SNPES-PJJ/FSU est indépendant de tous les gouvernements et de toutes les organisations politiques, philosophiques ou religieuses. Il construit son action sur la base des orientations adoptées dans le cadre de ses instances dirigeantes composées de militant-es élu-es par les adhérent-es. **Il promeut un syndicalisme de lutte**, qui recherche la satisfaction des revendications en s'appuyant sur la mobilisation des personnels et l'unité la plus large. Il œuvre en ce sens pour une transformation profonde de la société.

2 - Un syndicat de la FSU

La Fédération syndicale unitaire est composée de syndicats nationaux relevant du champ de l'éducation, de la jeunesse et des sports, de la recherche, de la culture et de la justice. Présente dans la fonction publique territoriale, elle est également la première fédération de la fonction publique d'État. Avec elle, nous nous engageons contre la remise en cause des droits fondamentaux : éducation, santé, retraite, pouvoir d'achat, droits des femmes... et luttons contre toutes les discriminations.

Localement comme nationalement, le SNPES-PJJ/FSU a sa place au sein des diverses instances fédérales et les militant-es sont invité-es à les investir.

3 - Communication

De façon à informer les agents de leurs droits nous avons mis en place des outils de communication accessibles à toutes et tous : un site internet où chacun-e peut retrouver nos tracts, nos compte-rendus, les fiches techniques du syndicat. Chaque section a sa propre page où on peut retrouver l'actualité de chaque territoire, notre journal régional «Osons l'Éducatif», une page Facebook régionale.

SNPES-PJJ/FSU

STRUCTURATION

1 - La section territoriale

C'est la structure de base du syndicat. Elle est composée des adhérent-es en activité ou des retraité-es du territoire. Chaque adhérent-e à jour de cotisation peut prendre part aux débats et aux votes organisés lors de la réunion de section. La section est animée par un bureau de section qui comprend au moins trois membres dont un-e secrétaire et un-e trésorier-e et s'efforce de représenter au mieux la mixité, la multicatégorialité et la diversité du territoire. En conformité avec les mandats du syndicat adoptés lors du congrès national, la section construit de façon autonome la vie syndicale sur le territoire. Elle bénéficie pour ce faire d'une trésorerie locale.

La section élit annuellement en son sein deux représentant-es permanent-es au comité régional. Au moment du congrès national, la section procède à la désignation de ses délégué-es, soit un ou une par fraction de 30 syndiqué-es ainsi qu'un ou une suppléant-e. La région Grand-Centre compte six sections territoriales : Franche-Comté, 21-71, 89-58, 28-45, 37-41 et 18-36.

2 - Le comité régional

Les sections territoriales d'une même inter-région constituent un comité régional. Il est composé des représentant-es élue-es des sections, des deux secrétaires régionaux-ales et de leurs adjoint-es ainsi que du ou de la trésorier-e régional-e.

Le comité régional coordonne l'action syndicale sur la région sur la base des propositions et des préoccupations qui émanent des sections. Le comité régional a également une fonction de support aux sections. En Grand-Centre, le comité régional adopte le contenu de notre journal syndical régional: « Osons l'éducatif ».

Le comité régional est également l'instance au sein de laquelle les positions à défendre sont arrêtées, face à la DIR ou dans les instances du dialogue social régional.

3 - La commission administrative nationale

La CAN est le « parlement » du syndicat. Elle est composée des secrétaires régionaux-ales, membres de droit et des élu-es nationaux-ales dont l'élection se déroule au moment du congrès. Elle est chargée de mettre en œuvre les mandats validés par les adhérent-es au congrès national et définit les objectifs pour y parvenir. À l'issue de chaque CAN, une Résolution d'action est rédigée à destination des sections. Le travail de la CAN, qui se réunit au moins 4 fois par an, s'effectue en plénière, au sein de « secteurs » : Professionnel, Situation des personnels, Droits et libertés ... ou de commissions nationales thématiques : Femmes, mineur-es incarcéré-es ...

4 - Le secrétariat national

C'est « l'exécutif » du syndicat. Il est élu au sein de la CAN parmi les membres élu-es nationaux-ales. Il est chargé de mettre en œuvre les décisions prises par la CAN. Il agit, entre les sessions de la CAN, selon le mandat qui lui est donné par la CAN et conformément à nos statuts et orientations validées par les adhérent-es au congrès.

Il est régulièrement amené à représenter le syndicat dans les instances nationales de la Fédération et porte les mandats face à l'administration centrale.

LES INSTANCES DU DIALOGUE SOCIAL

1 - Le comité technique interrégional (CTIR)

Présidé par le DIR, cette instance consultative est composée de 10 représentant-es du personnel élu-es à la proportionnelle par les agents de la région tous les 4 ans. Il aborde toutes les questions liées à la déclinaison des orientations nationales, sur l'utilisation du budget et du plafond d'emploi impartis aux régions, sur les restructurations de services, sur les conditions de travail, sur les normes appliquées localement et sur la formation des personnels.

Dans la région Grand-centre, nous disposons, suite aux dernières élections professionnelles de la majorité absolue dans cette instance avec six élu-es sur dix. Cela donne à notre organisation la faculté d'exiger l'examen des points que nous souhaitons à l'ordre du jour du CTIR.

De cette instance peuvent découler des commissions thématiques particulières : santé sécurité au travail, insertion ... mais également des instances parallèles telles que l'observatoire régional des conditions de travail (ORCT)

2 - Le comité technique territorial (CTT)

Déclinaison du CTIR à l'échelle territoriale, l'attribution des sièges aux organisations syndicales se fait selon la représentativité de celles-ci au regard du vote des agents du territoire au CTIR. Présidé par le DT, il est compétent pour les questions liées au territoire : BOP, projets de services...

3 - Le comité hygiène et sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

C'est un scrutin présenté sous le signe de la FSU, dépouillé par département, qui permet la désignation de représentant-es dans les CHSCT départementaux. Ceux-ci ont pour mission de contribuer à la santé physique, psychologique et à la sécurité des personnels, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail, de veiller à l'observation des prescriptions sur l'hygiène et la sécurité par des visites sur site.

4 - Les audiences syndicales

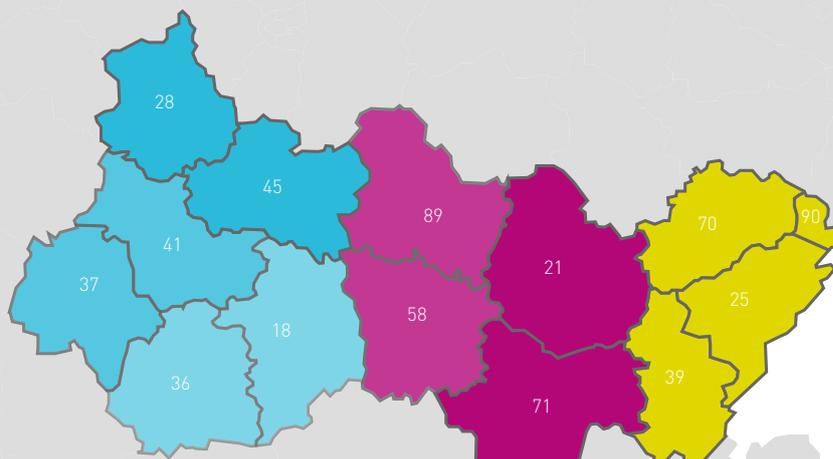
Organisées de manière bilatérale (face à une seule organisation syndicale) ou multilatérale (avec plusieurs OS) les audiences auprès des directions territoriales ou de la DIR permettent d'aborder des points spécifiques en dehors des instances règlementaires. Elles sont l'occasion pour le syndicat d'interpeller l'administration sur des situations individuelles, en proximité et doivent pousser la direction à apporter des réponses concrètes aux problèmes évoqués. Toutes ces rencontres avec l'administration font l'objet d'un compte-rendu à destination des personnels.

4 - Notre conception du dialogue social

Si nous croyons en la pertinence du dialogue social et tenons à porter la parole des personnels dans les instances à tous les niveaux, conformément au mandat que nos collègues nous ont confié, nous nous réservons le droit au boycott lorsque les questions à l'ordre du jour nous semblent trop éloignées des intérêts des agents et des préoccupations de terrain. En tout état de cause, la position du syndicat est explicitée et diffusée aux collègues par le biais de la déclaration liminaire et/ou d'un compte rendu.

> Au niveau national, notre organisation siège également au comité technique central (CTC), technique ministériel (CTM) et dans les commissions administratives paritaires (CAP)...

> TRANSFORMONS les préoccupations individuelles en MOBILISATIONS COLLECTIVES !



SECTION 28-45

Régis GARDET
UEHC CHARTRES
02.37.24.88.35
st4528.snpespjfsu@gmail.com

SECTION 37-41

Monica SAUSSET
UEMO BLOIS
02.54.43.30.84
monica.sausset@justice.fr

SECTION 18-36

Eric SAENZ
UEMO BOURGES
02.48.27.53.80
snpes.berry@gmail.com

SECTION 89-58

Françoise DUCROT-RAFFARD
UEMO AUXERRE
03.86.52.55.59

Katia SOKOLOWSKI
UEMO SENS
03.86.83.90.65
snpespjfsu8958@gmail.com

SECTION 21-71

Christine LAQUES
UEMO CHÂLON/SAÔNE
03.45.77.10.61

Samir BOUGERN
EPE-UEHD CHÂLON/SAÔNE
samir.bougern@justice.fr
snpes.21.71@gmail.com

SECTION FRANCHE-COMTÉ

Xavier RIGOLOT
UEMO BESANÇON
03.63.01.74.83
xavier.rigolot@justice.fr

Guillaume LEGAY
UEMO MONTBÉLIARD
03.81.99.60.00
guillaume.legay@justice.fr

> Secrétariat inter-régional Grand Centre

Philippe AYMARD
UEMO DIJON
secrétaire régional
philippe.aymard@justice.fr
03.80.42.02.75

Mathieu MOREAU
UEMO BESANÇON
secrétaire régional
mathieu.moreau@justice.fr
03.63.01.74.83

Émilie TOYER
UEAJ ST JEAN LE BLANC
secrétaire régionale adjointe
emilie.toyer@justice.fr
02.38.56.99.90

Pilar ARNAO MARQUEZ
UEMO CHÂLON/SAÔNE
secrétaire régionale adjointe
pilar.arnao-marquez@justice.fr
03.45.77.10.61

→ CONTACT : SNPES - PJJ / FSU Grand Centre, STEM01 - 25/27 rue de Mulhouse - 21000 DIJON
srcentre.bourgogne.snpespjfsu@gmail.com
06.74.78.52.92

